

COMPRENDRE
LES POLITIQUES
DE L'UNION
EUROPÉENNE

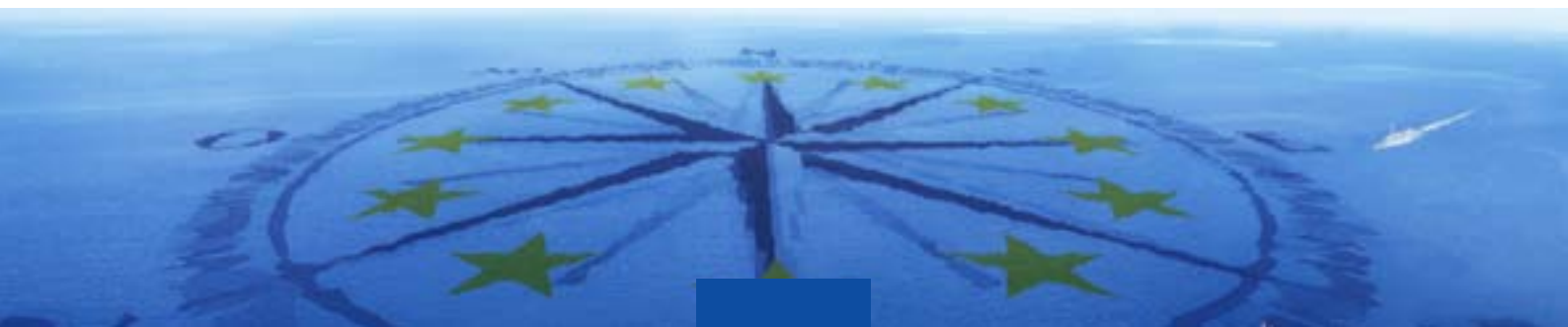
Préserver
l'avenir de nos
mers et de
nos océans



Pêche et affaires maritimes

«À ceux qui disent que soutenir la pêche, c'est soutenir l'emploi au détriment de l'environnement, je réponds: non! Pour le secteur de la pêche, plus que pour n'importe quel autre, l'environnement c'est l'économie! L'économie maritime va ouvrir la voie à de nouveaux produits, à de nouveaux services et à de nouveaux emplois, et permettre à des entrepreneurs jeunes et dynamiques de saisir leur chance et de faire progresser l'économie.»

Maria Damanaki, commissaire chargée
des affaires maritimes et de la pêche



COMPRENDRE LES POLITIQUES DE L'UNION EUROPÉENNE

Cette publication fait partie d'une série destinée à présenter le travail de l'Union européenne dans ses différents domaines de compétence, les raisons qui la guident et les résultats obtenus.

Les brochures disponibles peuvent être téléchargées à l'adresse suivante:

http://europa.eu/pol/index_fr.htm

Comment fonctionne l'Union européenne
Europe 2020: la stratégie de croissance de l'UE
Les pères fondateurs de l'Union européenne

Action pour le climat
Affaires étrangères et politique de sécurité
Agriculture
Aide humanitaire
Budget
Commerce
Concurrence
Consommateurs
Culture et audiovisuel
Développement et coopération
Douanes
Éducation, formation, jeunesse et sport
Élargissement
Emploi et affaires sociales
Énergie
Entreprises
Environnement
Fiscalité
Frontières et sécurité
Justice, citoyenneté et droits fondamentaux
L'Union économique et monétaire et l'euro
Lutte contre la fraude
Marché intérieur
Migration et asile
Pêche et affaires maritimes ✘
Politique régionale
Recherche et innovation
Santé publique
Sécurité alimentaire
Stratégie numérique
Transports

SOMMAIRE

Pourquoi une politique des affaires maritimes et de la pêche?	3
Les actions de l'UE	4
Une politique en constante évolution	6
Les prochaines étapes — La réforme	10
Pour en savoir plus	12

Comprendre les politiques de l'Union européenne — Pêche et affaires maritimes

Commission européenne
Direction générale de la communication
Publications
1049 Bruxelles
BELGIQUE

Manuscrit achevé en janvier 2013

Photo de couverture: © Union européenne

12 p. — 21 × 29,7 cm
ISBN 978-92-79-24000-3
doi:10.2775/52683

Luxembourg: Office des publications de l'Union européenne, 2013

© Union européenne, 2013

La reproduction est autorisée. Toute utilisation ou reproduction des photos nécessite l'autorisation préalable des détenteurs des droits d'auteur.

POURQUOI UNE POLITIQUE DES AFFAIRES MARITIMES ET DE LA PÊCHE?

Nous faisons tous usage de nos mers et de nos océans, qui constituent une immense richesse en soi. Ils offrent, à la différence des villes, une ouverture sur le large et contribuent à la stabilité du climat. Il est donc dans notre intérêt de préserver le milieu côtier et marin, ainsi que la faune sauvage qu'il abrite.

Les mers jouent également un rôle économique de premier plan. L'Union européenne (UE) tire actuellement entre 3 et 5 % de son produit intérieur brut (PIB) du secteur maritime, qui emploie environ 5,6 millions de personnes et apporte 495 milliards d'euros de recettes. Environ 90 % du commerce extérieur et 43 % des échanges au sein de l'UE passent par la voie maritime. La construction navale représente 10 % de la production mondiale, et l'Europe occupe la première place en ce qui concerne la valeur de la production. Près de 100 000 navires sont en service dans toute l'Europe dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Outre ces secteurs traditionnels, d'autres activités plus récentes connaissent un développement rapide, telles que l'extraction minérale et les parcs éoliens.

Mais l'exploitation non durable des mers menace le fragile équilibre des écosystèmes marins. Leur détérioration nuit aux activités humaines qui dépendent de la mer, et l'exploitation de l'espace maritime fait l'objet d'une concurrence de plus en plus rude.

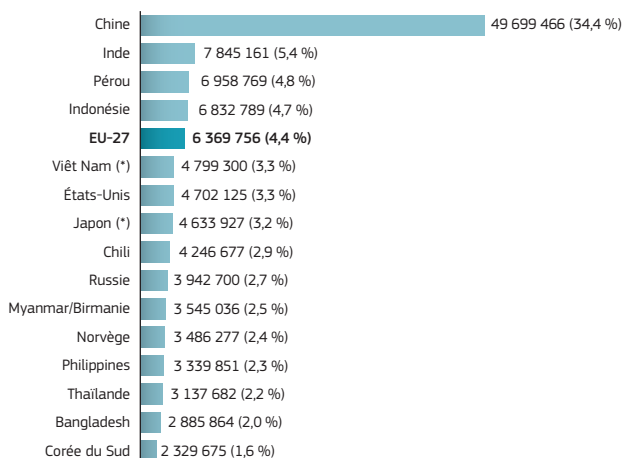
La Commission européenne protège et développe le riche patrimoine maritime de l'Europe, tout en veillant à l'exploitation durable des ressources marines.

Pour cela, elle élabore et met en œuvre la politique commune de la pêche (PCP), pierre angulaire de l'action en faveur d'une exploitation durable des ressources halieutiques, et prône une approche intégrée de toutes les questions maritimes.

La politique maritime de l'UE vise aussi à apporter une réponse cohérente aux nombreux enjeux auxquels les mers européennes sont aujourd'hui confrontées: pollution, protection de l'environnement, développement des régions côtières, création d'emplois, contrôles et surveillance aux frontières, etc. Elle facilite la coopération de tous les acteurs concernés, par-delà les secteurs et les frontières, pour que l'économie maritime se développe dans le respect de l'environnement, car les mers et les océans de l'Europe peuvent être une source abondante d'innovation, de croissance et d'emplois — à condition d'être exploités de façon durable.

PRINCIPAUX PRODUCTEURS MONDIAUX (2009) (CAPTURES ET AQUACULTURE)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)



(*) Estimation de la FAO d'après des sources d'information disponibles ou calculée sur la base d'hypothèses scientifiques.

Sources: Eurostat et FAO.

L'UE ET LE MONDE (2009) (CAPTURES ET AQUACULTURE)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)



Sources: Eurostat et FAO.

La production de l'UE a diminué au cours des vingt dernières années, l'UE étant le cinquième plus grand producteur mondial.

La plupart des captures de l'UE sont effectuées dans l'Atlantique Est et dans la Méditerranée.

LES ACTIONS DE L'UE

La politique commune de la pêche a fait du chemin depuis sa création en 1982 ou, plus loin encore, depuis l'instauration des premiers instruments de la politique européenne de la pêche, au début des années 70. Ce qui n'était au départ qu'un ensemble de dispositifs destinés à gérer les modèles de pêche traditionnels dans quelques pays est devenu un cadre juridique et scientifique complet, dont le but est de protéger des ressources naturelles certes renouvelables, mais dont on ne peut plus ignorer qu'elles sont limitées.

La faune marine ignore les frontières, tout comme depuis des siècles les navires de pêche. Les activités de chaque flotte de pêche ayant des conséquences sur les possibilités de capture des autres flottes, les pays de l'UE ont décidé de gérer conjointement leurs zones de pêche. Cette politique commune regroupe des mesures qui visent à assurer la prospérité et la pérennité du secteur.

Les principales activités menées au titre de la politique commune de la pêche sont les suivantes:

- fixer des règles pour que la pêche européenne soit durable et ne nuise pas à l'environnement marin. Il existe trois types de règles de pêche:
 - les **limitations de l'effort de pêche**, qui restreignent le **tonnage** de la flotte autorisée à naviguer et le **temps** passé à pêcher,
 - les **limites de capture**, qui fixent les **quantités de poisson** au-delà desquelles les pêcheurs doivent arrêter de pêcher,
 - les **mesures techniques**, qui réglementent les **méthodes** et les **zones** de pêche accessibles aux pêcheurs. Celles-ci servent, par exemple, à protéger les jeunes poissons (juvéniles), à encourager l'utilisation d'engins de pêche plus sélectifs ou à prévenir une importante dégradation de l'environnement marin;
- fournir aux autorités nationales les instruments permettant de faire respecter ces règles et de sanctionner les contrevenants;
- surveiller la taille de la flotte de pêche européenne: tous les navires de pêche de l'UE sont enregistrés dans le fichier de la flotte de pêche de l'Union, qui est mis à jour chaque trimestre;
- apporter un soutien financier et technique aux initiatives susceptibles de rendre le secteur plus durable sur les plans écologique et économique;
- négocier au nom des pays de l'UE au sein des organisations internationales de pêche et avec les pays non membres de l'UE;

L'Europe compte près de 100 000 navires de pêche en activité.



- aider les producteurs, les transformateurs et les distributeurs à obtenir un prix juste pour leur production et veiller à ce que les citoyens puissent consommer en toute confiance les produits de la mer;
- soutenir le développement et le dynamisme de l'aquaculture (élevage de poissons, de fruits de mer et d'algues) dans l'UE;
- financer la recherche scientifique et la collecte de données afin d'asseoir l'élaboration des politiques et la prise de décisions sur des bases solides.

Toutes ces activités sont financées principalement au titre du Fonds européen pour la pêche, doté d'un budget de 4,3 milliards d'euros pour la période 2007-2013. Ce Fonds finance une série de mesures en vue de réduire la surcapacité, de soutenir l'aquaculture, la transformation et la commercialisation, d'appuyer des actions collectives du secteur de la pêche et de renforcer le développement économique des zones de pêche. Mais ce sont les États membres qui sélectionnent les projets à financer et suivent leur mise en œuvre.

Les États membres bénéficient également d'autres mesures financières pour leurs activités statistiques et pour la surveillance et l'exécution de la politique commune. En ce qui concerne la politique étrangère de la pêche, les accords de



L'UE encourage les pratiques de pêche durables.

partenariat dans le domaine de la pêche permettent aux flottes de l'UE d'accéder aux eaux de pays non membres de l'UE et d'exploiter des ressources excédentaires. Les fonds alloués au titre de ces accords contribuent également au développement de la politique de pêche de ces pays. Les contributions aux organisations régionales de pêche, qui sont un rouage essentiel de la gestion des océans, sont également couvertes.

En ce qui concerne la politique maritime, la Commission encourage les interactions entre les autorités de pays et de secteurs différents: si les acteurs du domaine maritime coopèrent par-delà les secteurs et les frontières, cela permet d'éviter des doubles emplois coûteux, d'utiliser plus efficacement les ressources, de stimuler l'innovation et de faire un meilleur usage des finances publiques. La coopération entre autorités de surveillance maritime, par exemple, permet de réduire les coûts de surveillance et d'avoir une meilleure connaissance de la situation maritime. La Commission organise également des conférences et des séminaires et finance plusieurs projets internationaux consacrés à divers aspects du domaine maritime. La viabilité des activités maritimes et la sauvegarde de la biodiversité en Europe ont été améliorées grâce à la directive-cadre «Stratégie pour le milieu marin», qui vise à protéger efficacement ce milieu dans toute l'Europe. Des données sur le milieu marin, jusqu'alors fragmentées, ont été rendues librement accessibles, aussi bien pour les entreprises que pour les chercheurs. Des stratégies maritimes régionales spécifiques ont été lancées pour la mer Baltique et l'océan Atlantique, et, afin de garantir un accès équitable à l'espace maritime aux différents secteurs qui l'utilisent, la Commission a élaboré une planification de l'espace maritime.

Pour soutenir la mise en place d'une politique maritime intégrée, un budget de 40 millions d'euros pour la période 2011-2013 a été alloué à des actions transversales dans les domaines de la surveillance maritime, de la connaissance du milieu marin et de la planification de l'espace maritime. Ces programmes ont montré leur capacité à exploiter le potentiel dormant des océans, des mers et du littoral européens, dans l'intérêt de l'économie tout entière.

CAPTURES TOTALES PAR ÉTAT MEMBRE (2009)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)

Danemark	777 747	15,35 %
Espagne	760 725	15,01 %
Royaume-Uni	586 645	11,58 %
France	439 922	8,68 %
Pays-Bas	382 094	7,54 %
Irlande	269 080	5,31 %
Italie	253 001	4,99 %
Allemagne	250 347	4,94 %
Pologne	223 894	4,42 %
Suède	203 413	4,01 %
Portugal	199 006	3,93 %
Lituanie	172 689	3,41 %
Lettonie	163 211	3,22 %
Finlande	154 596	3,05 %
Estonie	97 423	1,92 %
Grèce	82 764	1,63 %
Belgique	21 719	0,43 %
Bulgarie	8 979	0,18 %
Hongrie	6 366	0,13 %
République tchèque	4 112	0,08 %
Roumanie	4 020	0,08 %
Slovaquie	1 761	0,03 %
Malte	1 587	0,03 %
Chypre	1 411	0,03 %
Slovénie	1 031	0,02 %
Autriche	350	0,01 %

NB: Sans objet pour le Luxembourg.
Source: Eurostat.

Quatre pays réalisent près de la moitié des captures totales de l'UE.

UNE POLITIQUE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

Pour une pêche durable: la réforme de la politique commune de la pêche

Au cours des deux dernières années, outre la gestion et la mise en œuvre de la politique de la pêche, la Commission a également procédé à un examen approfondi de l'ensemble du système. L'objectif de la réforme à venir est de garantir la viabilité économique des flottes européennes et la sauvegarde des stocks de poisson, ainsi que de permettre aux consommateurs de bénéficier de denrées alimentaires de qualité.

La pêche européenne souffre actuellement de la surexploitation de nombreux stocks de poisson. Les trois quarts des stocks sont surexploités, la flotte de pêche est trop grande pour permettre une exploitation durable des ressources halieutiques et le volume des captures diminue. Par ailleurs, les populations côtières qui dépendent de la pêche sont exposées à des facteurs extérieurs, tels que la hausse des prix du carburant et la concurrence étrangère.

L'aquaculture européenne stagne également, malgré une demande croissante de produits de la mer. Autrefois, la politique de la pêche favorisait des approches descendantes à court terme, qui nuisaient aux ressources naturelles et n'incitaient pas les pêcheurs à exploiter les ressources de façon responsable.

C'est pourquoi la Commission a lancé un processus qui permettra de rendre la pêche plus durable sur les plans écologique, économique et social. En 2011, elle a présenté une réforme axée sur la durabilité, qui fixe des échéances et

des objectifs clairs pour mettre fin à la surexploitation et à la pratique des rejets, prévoit des approches fondées sur le marché pour adapter la flotte de pêche aux possibilités de pêche et prône des stratégies claires de promotion de l'aquaculture durable en Europe.

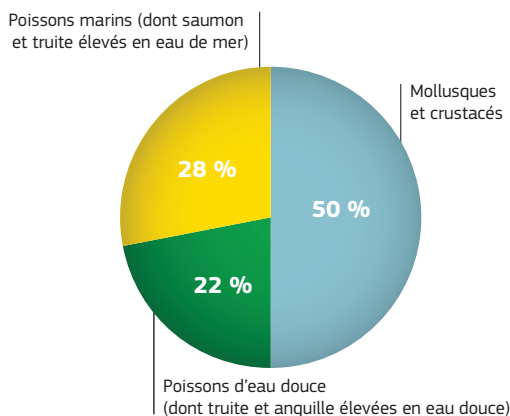
En ramenant les stocks halieutiques à des niveaux viables, le nouveau système permettra d'assurer aux citoyens européens un approvisionnement alimentaire stable, sûr et sain pour les prochaines décennies. Il aidera le secteur de la pêche à renouer avec la prospérité, à mettre fin à sa dépendance à l'égard des subventions, à créer de nouveaux emplois et à stimuler la croissance dans les zones côtières. Il encourage également le secteur à gérer les océans de manière responsable.

Les grands principes de la réforme sont les suivants:

- La pratique consistant à rejeter des poissons à la mer sera progressivement supprimée. Afin d'éviter un gaspillage de ressources précieuses, toutes les captures seront débarquées.
- Les stocks halieutiques seront pêchés à des niveaux durables d'ici à 2015, afin de ne pas compromettre les capacités naturelles de reproduction.
- Les pêcheurs décideront eux-mêmes d'adapter la taille de la flotte aux possibilités de pêche durable, en fonction des perspectives économiques et sans aide publique.
- La réforme vise à améliorer l'efficacité de la petite pêche artisanale, à diversifier les sources de revenus et à renforcer le tissu socio-économique des communautés côtières.
- Les organisations de pêcheurs aideront ceux-ci à asseoir leur position sur le marché et à accroître les revenus tirés du produit de la pêche.
- Lorsqu'ils achètent du poisson, les consommateurs seront mieux informés sur la qualité et la durabilité des produits.
- Les aides européennes soutiendront les initiatives durables et ne seront octroyées qu'aux opérateurs qui respectent les règles.
- Pour simplifier la politique et l'adapter aux spécificités régionales, les États membres seront libres de prendre les mesures de conservation de leur choix, dans le cadre de la réglementation européenne.

PRODUCTION AQUACOLE DE L'UE PAR TYPE DE PRODUITS (2009)

(pourcentage du volume total)



L'aquaculture représente environ 20 % de la production totale de la pêche de l'UE.

- Au sein des instances internationales et dans les relations bilatérales, l'UE défendra dans le monde entier les principes de la pêche durable, de la bonne gouvernance et de la protection de l'environnement.

Ces propositions font actuellement l'objet de négociations entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission, qui se poursuivront pendant les mois à venir.

Pour en savoir plus sur cette réforme, consultez le site consacré à la réforme de la PCP: http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm

Gérer l'impact croissant des activités maritimes entre elles et sur l'environnement: la planification de l'espace maritime

Si la mondialisation a donné un coup de fouet au transport maritime, à l'activité portuaire et à la construction navale, d'autres types d'exploitation de la mer sont en plein essor, tels que les parcs éoliens et l'aquaculture. L'espace maritime fait donc l'objet d'une plus grande concurrence qui nuit au milieu marin.

Sans coordination, les différentes politiques peuvent générer une ambiguïté qui retarde les projets, entame la confiance des investisseurs et entraîne des coûts de procédure importants. En favorisant la transparence et la participation de tous les acteurs, la planification de l'espace maritime permet d'appliquer des règles stables et justes, qui stimulent le développement et la croissance de l'ensemble du secteur. Il a déjà été démontré que cet instrument peut accélérer les investissements et réduire les coûts administratifs et juridiques pour les entreprises.

Des synergies rentables entre les politiques maritimes: la surveillance maritime intégrée

Le compartimentage entraîne souvent des doubles emplois et des chevauchements. Tel est le cas pour la surveillance maritime, par exemple, qui couvre le trafic commercial, la pêche clandestine, le trafic de drogue ou la traite des êtres humains. Grâce au soutien de l'UE, 16 pays testent des solutions techniques pour améliorer les échanges d'informations entre leurs administrations maritimes, tout en empêchant les accès non autorisés.

Une fois ce projet mené à bien, les autorités qui surveillent le transport de marchandises dangereuses pourront partager leurs données avec les inspecteurs chargés du contrôle de la pêche clandestine. Les gardes-côtes, la police et les forces navales pourront partager des informations afin de lutter contre la criminalité et de protéger les navires de commerce et les bateaux de pêche. Ils pourront aussi unir leurs forces pour les

interventions, qu'il s'agisse d'activités de contrôle et de répression ou d'opérations de sauvetage. L'intégration permettra également une utilisation plus efficace des moyens publics.

L'engagement clair des États membres et des parties prenantes en faveur de ce projet montre qu'ils mesurent pleinement l'intérêt de la coopération. Pour combattre la criminalité internationale, nous pouvons compter sur Interpol et Europol. Contre les pirates qui infestent les mers, nous devons intégrer la surveillance plus efficacement.

Partager les connaissances sur le milieu marin pour soutenir l'innovation et l'élaboration des politiques: «Connaissance du milieu marin 2020»

Il est dit souvent que nous en savons davantage sur la surface de la Lune que sur les profondeurs océaniques. C'est vrai: notre connaissance de la mer est loin d'être complète, et d'immenses zones n'ont pas encore été explorées. Mais le véritable paradoxe réside dans le fait que nous n'utilisons même pas les connaissances dont nous disposons déjà, parce que les données sont éparpillées entre de nombreuses sources incompatibles et incomplètes.

L'initiative «Connaissance du milieu marin 2020» a pour but de rassembler des données cohérentes et de qualité sur le milieu marin et de les rendre librement accessibles. Des scientifiques et des ingénieurs européens travaillent avec la Commission européenne pour recueillir les données existantes et renforcer ainsi notre compréhension des mers et des océans.

N'oublions pas que les entreprises ont besoin de données pour développer leurs activités et renforcer leur compétitivité. Cette initiative devrait permettre d'économiser environ 300 millions d'euros par an à l'échelle de l'UE.

L'UE est membre de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique.





Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche contribuera à améliorer la qualité de vie dans les régions côtières de l'Europe.

L'ouverture de l'accès aux données ne profite pas qu'aux professionnels: elle entraîne également une démocratisation des connaissances du milieu marin, en permettant aux citoyens de prendre part à des décisions relatives à leurs mers et à leurs côtes, plutôt que de devoir accepter sans discussion des projets imposés par les autorités pour le développement de leur région. Cette mesure peut favoriser le sentiment d'appropriation et éviter la répétition de certaines graves erreurs écologiques commises par le passé.

Les stratégies par bassins maritimes: des structures de gouvernance efficaces

Depuis l'espace, nous ne voyons aucune frontière régionale ou nationale, mais seulement des océans et des mers. Il n'est pas difficile d'imaginer que les personnes vivant sur le littoral d'un même bassin maritime ont peut-être plus de points communs entre elles qu'avec leurs compatriotes installés plus loin dans les terres.

Les politiques intégrées actuelles, telles que notre politique maritime, mettent sur un pied d'égalité l'UE, les gouvernements nationaux, les autorités locales, les entreprises, les associations et les autres acteurs. Elles font d'eux des partenaires en veillant à la cohérence des résultats produits par ces politiques. Ce partenariat n'est pas abstrait: les bassins maritimes européens constituent son cadre.

En rassemblant tous les acteurs concernés, les stratégies par bassins maritimes ciblent directement et précisément les besoins des opérateurs et des citoyens sur le terrain. Ces stratégies alignent les ressources des États membres et de diverses sources européennes sur des objectifs convenus ensemble et sur

des mesures spécifiques et ciblées. Elles contribuent progressivement à atteindre des objectifs sociaux en matière d'emploi, d'accessibilité et de qualité de vie.

La stratégie pour la mer Baltique porte déjà ses fruits et prouve que les bassins maritimes peuvent être des moteurs économiques. Ce type de stratégie ne nécessite pas d'investissements supplémentaires: il s'agit simplement de mécanismes visant à s'assurer que les fonds sont dépensés de manière cohérente et dans une perspective à long terme, de façon à renforcer et à multiplier leurs effets. On peut donc parler d'une forme de gestion intelligente.

La croissance bleue: une croissance marine et maritime durable

Pour sortir de la crise, l'Europe doit s'appuyer sur tous les secteurs de son économie. Dans ce contexte, les secteurs marin et maritime — l'«économie bleue» — ont un rôle important à jouer pour la ramener sur la voie de la reprise économique. Ces secteurs représentent environ 5,6 millions d'emplois et une valeur ajoutée brute (VAB) annuelle de 495 milliards d'euros. L'économie bleue comprend des secteurs bien établis, tels que le tourisme côtier (121 milliards de VAB), des secteurs en développement, tels que les croisières touristiques (14,1 milliards de VAB), et des secteurs d'avenir, tels que la biotechnologie marine.

La croissance bleue, c'est-à-dire une croissance durable fondée sur l'exploitation des océans, des mers et des littoraux, vise à rassembler tous les acteurs concernés — institutions européennes, États membres, régions, petites et moyennes entreprises (PME), etc. — autour de défis existants et

Étude de cas: la stratégie pour la mer Baltique

La stratégie pour la mer Baltique constitue une véritable réussite de l'approche régionale: en mettant en relation des acteurs d'une douzaine de pays et d'innombrables secteurs, elle a produit quelque 80 projets, allant des transports à l'éducation. Deux exemples sont présentés ci-dessous.

Des établissements d'enseignement, des entreprises du secteur maritime et des autorités maritimes de 10 pays ont établi un réseau de centres d'excellence pour la formation maritime. Ce projet contribuera à assouplir les carrières dans le secteur maritime et à proposer aux jeunes des débouchés professionnels adaptés.

En Europe du Nord, de nombreux navires pour passagers empruntent des routes maritimes fixes. Des États membres ont dû faire face à des situations dans lesquelles plusieurs centaines de personnes devaient être secourues et emmenées en lieu sûr en différents endroits à des fins médicales ou d'identification. Pour promouvoir ce mode de transport durable, les services de recherche et de sauvetage doivent être optimisés. Dix pays bordant la mer Baltique et la mer du Nord ont ainsi amélioré leurs activités de surveillance, de coordination des recherches et d'évacuation médicale dans le cadre d'une coopération internationale.

La stratégie pour la mer Baltique est une réussite de l'UE: elle rassemble des pays autour d'objectifs communs.



© iStockphoto/Guenther Dr. Hollaender



© iStockphoto/svetta

L'«économie bleue» représente plus de 5 millions d'emplois en Europe.

à assurer une exploitation aussi productive et durable que possible des mers et des régions côtières.

Nous devons nous intéresser aux facteurs générateurs de croissance, tels que la recherche et le développement dans le secteur maritime, les infrastructures intelligentes, les grappes d'entreprises, l'accès aux financements et les compétences — c'est-à-dire l'éducation et la formation. Nous devons aussi éliminer les goulets d'étranglement qui entravent le développement économique.

La stratégie pour la croissance bleue aidera tous les acteurs (États membres, régions et secteur privé) à focaliser leur attention sur les domaines qui présentent le plus fort potentiel de croissance économique et de création d'emplois. Elle définira les mesures concrètes qui peuvent contribuer à stimuler l'économie «bleue» — et l'économie européenne dans son ensemble — au cours des prochaines années.

Les secteurs présentant un potentiel de «croissance bleue» sont: le tourisme côtier, qui devrait augmenter de 2 à 3 % par an en moyenne; les croisières touristiques, qui devraient croître d'environ 60 % au cours de cette décennie; l'énergie renouvelable marine, qui devrait décupler son chiffre d'affaires au cours des prochaines années; l'exploitation minière des fonds marins, qui pourrait connaître une croissance exponentielle au cours des dix prochaines années.

En outre, plusieurs secteurs de «croissance bleue» ont un grand potentiel de création d'emplois. Dans le secteur des croisières, par exemple, 100 000 emplois supplémentaires devraient être créés au cours de cette décennie. Le secteur de l'énergie éolienne en mer devrait également connaître une très forte croissance, passant de 35 000 emplois en 2010 à 170 000 d'ici à 2020, selon les estimations.

La «croissance bleue» peut apporter une contribution tangible et positive à l'économie et donc aux Européens.

LES PROCHAINES ÉTAPES — LA RÉFORME

Un nouveau Fonds européen pour les politiques de l'UE en matière d'affaires maritimes et de pêche

Outre la réforme de la politique commune de la pêche, la Commission européenne a proposé un nouveau Fonds pour les politiques de l'UE en matière d'affaires maritimes et de pêche pour la période 2014-2020: le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Ce Fonds contribuera à la réalisation des objectifs ambitieux de la réforme de la pêche et aidera les pêcheurs à se convertir à la pêche durable, ainsi que les communautés côtières à diversifier leur économie. Il financera des projets créateurs d'emplois et améliorera la qualité de vie le long des côtes européennes. Les formalités administratives seront simplifiées pour faciliter l'accès des bénéficiaires au financement.

Ce nouveau Fonds remplacera le Fonds européen pour la pêche ainsi qu'un certain nombre d'autres instruments. L'enveloppe proposée s'élève à 6,5 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

Le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche sera une pièce maîtresse de la réforme de la politique commune de la pêche. La transition vers la durabilité appelle certains changements radicaux dans la pratique de la pêche, et le Fonds apportera aux pêcheurs l'encouragement dont ils ont justement besoin pour mieux préserver les écosystèmes marins, éliminer la surexploitation et enrayer le déclin des stocks halieutiques.

Pour pouvoir alléger la pression exercée sur les stocks et leur laisser le temps de se reconstituer, les communautés tributaires de la pêche doivent trouver d'autres sources de

revenus. Le Fonds les aidera à valoriser leurs captures et à diversifier leur économie de manière innovante.

Ce Fonds ne vise toutefois pas uniquement à engager la transition vers la durabilité et une meilleure performance économique: il sert également le programme social de la Commission. Les conjoints jouent souvent un rôle fondamental dans l'activité de pêche familiale. Ils pourront à présent bénéficier d'une aide pour la formation ou d'autres activités économiques liées à la pêche. Les organisations de producteurs seront assistées dans la planification de la production afin de répondre aux besoins du marché et de commercialiser leurs produits conformément aux attentes de consommateurs de mieux en mieux informés.

Malgré le montant de 1,7 milliard d'euros alloué aux programmes de désarmement depuis les années 90, la flotte de l'UE demeure en surcapacité, car le retrait des navires a été compensé, année après année, par l'amélioration technologique du reste de la flotte. Les aides financières devraient dès lors être réorientées vers des activités économiques et sociales productives. La diversification est l'une de ces activités. La promotion d'initiatives ascendantes a donné d'excellents résultats dans des domaines liés à la pêche, tels que la transformation, la restauration ou le tourisme. Le nouveau Fonds renforcera ce type d'innovation menée par les acteurs locaux. Compte tenu de l'importance vitale des flottes de la petite pêche artisanale pour l'économie de nombreuses communautés côtières, l'aide en leur faveur sera renforcée.

Le nouveau Fonds soutiendra également des projets innovants tels que le remplacement des filets de pêche par des engins plus sélectifs pour diminuer les rejets, ou le développement de



Les produits de la mer font l'objet d'une demande toujours croissante.

nouvelles technologies susceptibles de réduire l'incidence de la pêche et de l'élevage aquacole sur l'environnement.

L'aquaculture recèle un énorme potentiel du point de vue de la réduction de notre dépendance à l'égard des importations. Elle fournit des emplois de grande qualité dans les zones rurales et apporte une nourriture saine sur les tables européennes. Le Fonds s'efforcera de stimuler ce secteur de manière durable, en récompensant l'innovation et en encourageant également de nouvelles formes d'aquaculture, telles que l'aquaculture non alimentaire.

La disponibilité de données pertinentes sur l'état des stocks de poisson et sur le milieu marin en général joue un rôle déterminant dans la gestion de la pêche, et le nouvel instrument facilitera les activités de collecte de données, de suivi et de contrôle. Étant donné qu'il serait illogique de séparer les professionnels de la mer (les pêcheurs) et les scientifiques qui l'étudient, le Fonds les encouragera à collaborer pour trouver des moyens d'exploiter les ressources naturelles de manière durable.

Il soutiendra en outre des projets tels que la planification de l'espace maritime, la surveillance maritime intégrée et la connaissance du milieu marin. Ce sont là des exemples pour lesquels l'intégration peut contribuer à éviter les doubles emplois et à réduire les coûts grâce à une coopération et à une coordination transsectorielles renforcées.

Les règles régissant le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche seront harmonisées avec celles des autres fonds de l'UE, ce qui simplifiera la tâche des bénéficiaires et des autorités nationales. Le Fonds s'inscrira dans le nouveau «cadre stratégique commun», qui garantira la

compatibilité de tous les fonds de l'UE existants et évitera les chevauchements ou les doubles emplois.

Le nouveau Fonds servira à cofinancer des projets avec les États membres. L'enveloppe totale sera allouée aux États membres en fonction de l'importance du secteur de la pêche dans chaque pays. Les principes de gestion partagée entre la Commission et les États membres seront ensuite appliqués. Chaque État membre élabore un programme opérationnel pour la période, en indiquant de quelle façon il entend dépenser les fonds qui lui ont été alloués. Une fois le programme approuvé par la Commission, il appartient à l'État membre de décider des projets qui seront effectivement à financer. L'admissibilité des mesures à soutenir et la mise en œuvre du programme sont placées sous le contrôle des États membres et de la Commission. Le Parlement et le Conseil examinent à présent la proposition de la Commission. Le Fonds devrait entrer en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014.

Soutenir les secteurs maritimes émergents

On entend régulièrement parler des nouvelles possibilités qu'offrent les mers: énergie houlomotrice ou marémotrice, matières premières, algues utilisables dans la fabrication de cosmétiques ou de médicaments, etc. Toutefois, comme ces éléments ne cadrent pas avec les priorités préétablies dans l'un ou l'autre domaine, et qu'ils doivent être mis en œuvre par une coopération transversale, les avancées qu'ils permettraient ne reçoivent pas le financement ou le soutien politique nécessaire.

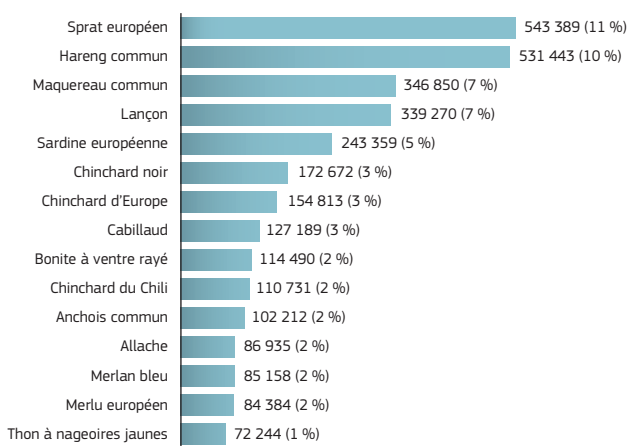
La nouvelle stratégie de «croissance bleue» de l'UE analyse chaque domaine pour repérer ceux qui méritent une attention et un soutien immédiats.

Est-il possible d'industrialiser la culture de microalgues pour assurer une production durable d'huiles contenant des oméga 3 et des oméga 6? Combien d'emplois les énergies renouvelables marines pourraient-elles créer dans les régions côtières? De quel avantage compétitif l'Europe dispose-t-elle dans l'extraction de biomolécules destinées aux secteurs cosmétique et pharmaceutique, et comment renforcer cet avantage?

L'ensemble de mesures proposé par la Commission démontrera que l'économie de la mer appartient à l'économie de l'avenir.

LES 15 PRINCIPALES ESPÈCES CAPTURÉES PAR L'UE (2009)

(volume en tonnes de poids vif et en pourcentage du total)



Source: Eurostat.

Le sprat et le hareng sont les poissons les plus pêchés dans l'UE.

Soutenir la mobilité et les perspectives de carrière dans tous les secteurs

Les entreprises de l'économie maritime ont des difficultés à trouver des travailleurs présentant les qualifications, les compétences et l'expérience nécessaires. La pénurie croissante de personnel qualifié et de personnel navigant freine la croissance des secteurs maritimes européens, ce qui est d'autant plus inacceptable à l'heure où l'Europe traverse une grave récession marquée par un taux de chômage élevé. Notre politique maritime doit remédier aux problèmes existants, tels que la formation dans un seul secteur (par exemple la pêche), le manque de transparence concernant les

possibilités de mobilité professionnelle et l'incertitude vis-à-vis des perspectives d'emploi.

Afin de renforcer l'attrait des emplois maritimes, il faut faciliter la mobilité professionnelle entre secteurs et entre pays. Il faut également se concentrer sur les compétences maritimes qui seront utiles à long terme plutôt que sur les connaissances nécessaires aujourd'hui.



© istockphoto/Ekaterina Krasnikova

L'aquaculture emploie environ 65 000 personnes dans l'UE.

POUR EN SAVOIR PLUS

- ▶ **Réforme de la politique commune de la pêche:** http://ec.europa.eu/fisheries/reform/index_fr.htm
- ▶ **Politique maritime intégrée:** http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/index_fr.htm
- ▶ **Atlas maritime européen:** http://ec.europa.eu/maritimeaffairs/atlas/index_fr.htm
- ▶ **Vous avez des questions sur l'Union européenne?**
Europe Direct peut vous aider: 00 800 6 7 8 9 10 11
<http://europedirect.europa.eu>

